

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

## Enquête publique unique portant sur

### les révisions allégées n°1, n°2 et n°3 et la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) du Pays de Cunlhat

Par arrêté n°2023-16 du 11 octobre 2023, le Président d'Ambert Livradois Forez a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique sur les projets de :

- Révision allégée n°1 du PLUi du Pays de Cunlhat portant sur le repositionnement de zones urbaines
- Révision allégée n°2 du PLUi du Pays de Cunlhat portant sur le repositionnement de zones urbaines et à urbaniser pour prendre en compte des projets économiques
- Révision allégée n°3 du PLUi du Pays de Cunlhat portant sur l'adaptation de prescriptions
- Modification n°1 du PLUi du Pays de Cunlhat portant sur la reprise de différentes pièces du PLUi

La personne responsable de ces 4 procédures d'évolution du PLUi du Pays de Cunlhat est Ambert Livradois Forez, représentée par son Président, Monsieur Daniel FORESTIER, 15 avenue du 11 Novembre, 63 600 AMBERT. À l'issue de l'enquête publique unique, le conseil communautaire approuvera les 4 procédures, éventuellement modifiées pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur. L'enquête publique unique se déroulera pendant 33 jours du 6 novembre 2023 à 10h00 au 8 décembre 2023 à 16h00. Le siège de l'enquête se situe à la communauté de communes Ambert Livradois Forez- Antenne de Cunlhat- 8 grande rue - 63590 CUNLHAT.

Le dossier d'enquête unique pourra être consulté :

- Sur le site internet [www.ambertlivradoisforez.fr](http://www.ambertlivradoisforez.fr)
- En version papier au siège de l'enquête et en mairies d'Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, La Chapelle-Agnon et Tours-sur-Meymont aux jours et heures d'ouvertures habituels
- Sur un poste informatique à l'Espace France Services de Cunlhat aux jours d'ouverture habituel.
- Sur le registre dématérialisé: <https://www.democratie-active.fr/pluipaysdecunlhat/>

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Sur le registre d'enquête présent au siège de l'enquête et en mairies d'Auzelles, Brousse, Ceilloux, Cunlhat, Domaize, La Chapelle-Agnon et Tours-sur-Meymont
- Par courrier postal à : Communauté de communes Ambert Livradois Forez- antenne de Cunlhat, à l'intention de M. le commissaire enquêteur, Jean-Christophe PEUREUX
- Par courrier électronique à : [pluipaysdecunlhat@democratie-active.fr](mailto:pluipaysdecunlhat@democratie-active.fr)
- Lors des permanences du commissaire enquêteur:
  - o 6 novembre 2023 de 10h à 12h, en mairie d'Auzelles
  - o 6 novembre 2023 de 14h à 16h, en mairie de La Chapelle-Agnon
  - o 17 novembre 2023 de 10h à 12h, en mairie de Brousse
  - o 22 novembre 2023 de 10h à 12h, en mairie de Ceilloux
  - o 30 novembre 2023 de 10h à 12h, en mairie de Domaize
  - o 30 novembre 2023 de 13h à 15h30, en mairie de Tours sur Meymont
  - o 8 décembre 2023 de 13h à 16h, en mairie de Cunlhat
- Sur le registre dématérialisé d'enquête publique au fur et à mesure de l'enquête

Le dossier soumis à l'enquête publique unique comprend :

- Les projets de révisions allégées n°1, n°2 et n°3 ainsi que le projet de modification n°1 du PLUi du Pays de Cunlhat
- Les bilans de concertation des 4 procédures,
- Les comptes-rendus d'examen conjoint des procédures de révisions allégées et les avis émis sur les projets,
- Les avis de l'autorité environnementale et de la CDPENAF
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique en cause et l'indication de la façon dont elle s'insère dans la procédure administrative.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège d'ALF, en mairies et sur le site internet d'ALF pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Président,